

La Suisse entretient un rapport de confiance séculaire avec ses citoyennes et ses citoyens, rapport qui se traduit par une législation relativement libérale sur l'acquisition d'armes. Ce rapport de confiance doit être maintenu et cultivé, car il est synonyme d'un pays qui fonctionne bien (pour rappel, il était de coutume de se rendre à la Landsgemeinde, pour voter, en étant armé). En tant que membre de la société ProTELL, je défends ce droit séculaire et me bat contre tous les durcissements qui altèrent ce droit, notamment ceux émanant de la pression exercée par l'Union européenne. La Suisse est le 3^e pays le plus armé du monde (derrière les USA et le Yémen) mais n'a pas de réel problème relatif à un usage abusif d'armes à feu. En outre, les sports et activités relatifs à l'usage d'armes (tels que le tir sportif ou la chasse) sont des activités qui doivent pouvoir continuer à être exercées sans entraves, dans le cadre de la législation actuelle mesurée. La pratique de la chasse et le tir sportif font partie du patrimoine de la Suisse, ces activités doivent pouvoir exister et cohabiter dans notre pays.